



Gamme santé Essentiels

Profitez des avantages et remises de Mutami et de ses partenaires

- PAS DE FRAIS D'INSCRIPTION NI DE CARENCE
- LE TIERS PAYANT CHEZ DE NOMBREUX PROFESSIONNELS
- UN ACCÈS À VOTRE ESPACE ADHÉRENT EN LIGNE
- AUTO/HABITATION : tarifs préférentiels avec notre partenaire la MFA
- PRÉVOYANCE : Offres commerciales spécifiques aux adhérents Mutami
- VACANCES : -15% à -20% sur les locations du Club Loisirs Culture Vacances

CONTRAT RESPONSABLE
au sens des articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale

	MERCURE Sécu + mutuelle	VENUS Sécu + mutuelle	MARS Sécu + mutuelle	JUPITER Sécu + mutuelle
MALADIE - PHARMACIE				
Consultations, visites, actes médicaux	100%	100%	100%	100%
Biologie	100%	100%	100%	100%
Radiologie	100%	100%	100%	100%
Orthopédie et petit appareillage	100%	100%	100%	100%
Forfait orthopédique et petit appareillage/an	—	—	—	61 €
Soins infirmiers et kinésithérapie	100%	100%	100%	100%
Orthophoniste et orthoptiste	100%	100%	100%	100%
Prothèse auditive	100%	100%	100%	100%
Forfaits auditifs ⁽¹⁾	—	—	123 €	153 €
Pharmacie (vignettes bleues et blanches)	100%	100%	100%	100%
Pharmacie (vignettes oranges)	—	—	—	100%
Contraception 3 ^e et 4 ^e génération et patch/an	—	—	25 €	30 €
OPTIQUE				
Monture, verres et lentilles acceptées	100%	100%	100%	100%
Forfait monture ^{(4) (5)}	—	40 €	50 €	70 €
Forfait verre simple (par verre) ^{(4) (5)}	—	30 €	30 €	35 €
Forfait verre complexe (par verre) ^{(4) (5)}	—	80 €	90 €	100 €
Forfait verre très complexe (par verre) ^{(4) (5)}	—	80 €	90 €	100 €
Forfait lentilles acceptées ou refusées SS	—	40 €	60 €	90 €
Forfait Chirurgie laser/oeil/an	—	250 €	250 €	250 €
DENTAIRE				
Soins dentaires	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires (sécu + ticket modérateur + dépassements*)	100%	125%	175%	200%
*Dépassements plafonnés par an à	—	400 €	600 €	800 €
Orthodontie acceptée	100%	125%	175%	200%
Implantologie, parodontologie, orthodontie refusée ⁽¹⁾	—	150 €	200 €	250 €
HOSPITALISATION				
Chirurgicale ou médicale, séjours, actes (établissements conventionnés)	100%	100%	100%	100%
Honoraires chirurgiens, anesthésistes ⁽³⁾	100%	140%	140%	140%
Forfait hospitalier	100% illimité ⁽¹⁰⁾	100% illimité ⁽¹⁰⁾	100% illimité ⁽¹⁰⁾	100% illimité ⁽¹⁰⁾
Accompagnement - 16 ans et adulte + 70 ans (si inscrits à Mutami)	frais/30 J/an ⁽⁶⁾	frais/30 J/an ⁽⁶⁾	frais/60 J/an ⁽⁶⁾	frais/60 J/an ⁽⁶⁾
Chambre particulière avec nuitée ⁽⁸⁾	—	40 €/30 J/an	55 €/30 J/an	61 €/45 J/an
Chambre particulière sans hébergement ⁽²⁾	—	20 €	20 €	20 €
Transport ambulance	100%	100%	100%	100%
CURES THERMALES				
Soins	—	100%	100%	100%
Forfait hébergement et transport (1 fois/an)	—	—	77 €	92 €
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES				
Prime de naissance (si enfant inscrit)	—	50 €	75 €	100 €
Amniocentèse	—	—	—	35 €
Périturale	—	—	—	35 €
Allocation Frais d'obésèques	—	—	415 €	415 €
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, podologie ⁽⁷⁾	—	—	30% frais jsq 60 € ⁽⁷⁾	40% frais jsq 80 € ⁽⁷⁾
Prothèse capillaire et mammaire (TC)	—	100%	100%	100%
Forfait sur prothèse capillaire et mammaire ⁽¹⁾	—	150 €	200 €	250 €
VIVA, le magazine de ma mutuelle (4 n°/an)	oui	oui	oui	oui
ACTES DE PREVENTION				
Déartage annuel complet (2 séances)	100%	100%	100%	100%
Dépistage hépatite B	100%	100%	100%	100%
Vaccins (liste) + antigrippe	100%	100%	100%	100%
Densitométrie osseuse ⁽¹⁾	100%	100%	100%+35 €	100%+35 €
Densitométrie osseuse ⁽¹⁾ non prise en charge par la SS	—	20 €	35 €	35 €
Allergologie/an	—	25 €	25 €	25 €
Sevrage tabagique/an ⁽⁹⁾	—	25 €	30 €	50 €
ASSISTANCE GARANTIE FAMILIALE				
	Oui	Oui	Oui	Oui

Tous les pourcentages indiqués ci-dessus s'entendent sur la base du remboursement Sécurité sociale (BRSS), dans le cadre du parcours de soins coordonné et dans la limite des frais engagés, y compris la prise en charge du régime obligatoire.

⁽¹⁾ Une fois par an et par bénéficiaire. ⁽²⁾ Ce forfait n'est applicable qu'à la condition où l'établissement a signé une convention avec la Mutualité Française. ⁽³⁾ La prise en charge des dépassements est minorée de 20% avec un plafond de remboursement à 200% pour les médecins hors OPTAM et OPTAM-CO. ⁽⁴⁾ Prise en charge limitée à un équipement tous les 2 ans. Pour les mineurs ou en cas d'évolution du besoin de correction chez l'adulte, un équipement peut être remboursé tous les ans. ⁽⁵⁾ Ces montants intègrent la prise en charge du ticket modérateur optique. ⁽⁶⁾ Remboursement sur la base des frais réels, sur présentation de la facture acquittée émise par l'hôpital ou la clinique. ⁽⁷⁾ Remboursement sur la base des frais réels, sur présentation de la facture acquittée émise par le professionnel. ⁽⁸⁾ Dans le cadre du tiers payant, elle ne sera prise en charge que pour les établissements conventionnés avec Mutami. ⁽⁹⁾ Sur présentation de la prescription médicale et de la facture acquittée. ⁽¹⁰⁾ Hors établissements médico-sociaux (MAS) ou établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD). • Les forfaits sont payés dans la limite des frais engagés TC = base remboursement tarif conventionnel Sécurité sociale • Période minimale d'adhésion 1 an • Document non contractuel.